



## DIRECTION DE LA COORDINATION STATISTIQUE ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Unité des Normes et Systèmes d'information  
Division Nomenclatures

### Compte rendu de la réunion du Sous-groupe technique du Groupe d'experts de l'ONU sur les nomenclatures économiques et sociales (New-York, 24-28 octobre 2005)

Dossier suivi par :  
Emile BRUNEAU  
Tél. : +33 1 41 17 52 74  
Fax : +33 1 41 17 39 66  
Messagerie : emile.bruneau@insee.fr

Paris, le 16 novembre 2005  
N° 16/D230

REDACTEUR : *Emile Bruneau*

PARTICIPANTS : *Argentine, Australie, Canada, Etats-Unis, France, Inde, Japon, Oman, Eurostat, FAO, FMI, OCDE, OMT (tourisme), ONU.*

TYPE DE COMPTE RENDU :  
*Pour avis*   
*Définitif*

DESTINATAIRES :

INSEE : *Mme Madinier, MM. Puig, Lhéritier, Lacroix T., Bruneau, Lacroix M.  
MM. les Directeurs  
Mmes et MM. les Chefs de Département de la DSE, de la DESE, de la  
DSDS*

SSM : *Mmes et MM. les Chefs de SSM*

*Pour information : Ce compte rendu sera diffusé sur le site web du CNIS <http://www.cnis.fr> (Rubrique Agenda -> Instances : CNNES -> Octobre 2005 : réunion du Sous-groupe technique du Groupe d'experts de l'ONU sur les nomenclatures économiques et sociales)*

#### **Résumé**

*Le Sous-groupe technique (SGT) du Groupe d'experts auprès de l'ONU sur les nomenclatures s'est réuni du 24 au 28 octobre. Il s'agissait de la dernière réunion avant transmission des projets de CITI et de CPC à la Commission de statistique même si c'était la seconde réunion seulement concernant la CPC.*

*Un questionnaire de douze questions – plus une question ouverte – avait été envoyé par l'ONU début juillet à tous les pays et agences internationales ou régionales pour accompagner un premier projet de CPC particulièrement détaillé (2 600 postes contre environ 2 100 dans la version précédente) en particulier dans le domaine agricole et celui des TIC. Une quarantaine de pays et quelques agences (Eurostat entre autres) avaient répondu mais aucun pays africain (une demande de report de la date de limite de consultation, exprimée par ces pays, a été rejetée pour ne pas compromettre le calendrier des travaux).*

*L'analyse des réponses n'a permis de traiter en détail qu'une partie du projet de CPC : services, construction et agriculture ont été corrigés, restructurés ou complétés (environ 200 précisions, re-rédactions ou changements de structure). De nombreuses contre-propositions des pays mais aussi du FMI, de la FAO et des comptables nationaux de l'ONU avaient été ajoutées aux douze questions initiales. En revanche, la partie biens n'a été que très partiellement analysée faute de temps.*

*La CITI pour laquelle une centaine de points de désaccord ou à éclaircir restaient encore en suspens, n'a aussi été traitée que partiellement.*

*Les dernières incertitudes subsistant dans les deux nomenclatures seront levées par discussions électroniques au sein du SGT d'ici la fin novembre. Seule la partie biens alimentaires de la CPC fera l'objet d'une réunion au siège la FAO où, au minimum, la Division Statistique de l'ONU est attendue. Quoi qu'il en soit, les deux projets (CITI et CPC) seront transmis début décembre au Groupe d'experts pour validation puis fin décembre à la Commission de statistique.*

*Les inconnues concernant les décisions encore à prendre ne permettent pas de dresser un bilan complet des dernières négociations concernant la CITI et la CPC : à l'issue de la réunion du SGT, on pouvait considérer que les attentes européennes et/ou françaises avaient été assez largement satisfaites, le taux d'acceptation étant toutefois très variable d'un secteur à l'autre.*

## **1. Contexte**

Cette réunion du Sous-groupe technique (SGT) du Groupe d'experts de l'ONU sur les nomenclatures économiques et sociales (GE) était la dernière pour préparer les projets finals de la CITI et de la CPC. Quatre jours étaient prévus pour la CPC et une pour examiner les dernières remarques et demandes de précision ou de modification sur la CITI. En définitive, quatre jours et demi ont été consacrés à la CPC car de nouvelles questions ou requêtes ont dû être discutées (à la demande de la Division Statistique de l'ONU, entre autres). Seules trois heures environ ont permis de « jeter un œil » sur une petite partie de la centaine de points encore pendants dans la CITI que l'ONU avait résumés.

Durant la réunion, les statisticiens agricoles africains réunis à Maputo (Mozambique) et représentant trente et un pays (dont dix de la zone Afristat) ont envoyé une télécopie adressée au SGT reprenant une motion

- explicitant l'importance des produits agricoles pour leurs économies,
- demandant au SGT que les produits agricoles importants pour les économies africaines soient bien pris en compte,
- précisant qu'ils avaient vu sur le site de l'ONU qu'aucun pays africain n'avait répondu au dernier questionnaire sur la CPC,



- demandant, en conséquence, à l'ONU et au SGT de repousser la date limite de réponse afin de laisser la possibilité à leurs pays (ou leurs organisations statistiques) de préciser leurs desiderata,
- demandant à la FAO de les aider à répondre au questionnaire.

Les deux dernières demandes ont été rejetées car elles repousseraient d'une année l'adoption des nomenclatures par la Commission de statistique, les délais de remise des documents à cette commission étant déjà tendus (tous les documents doivent être prêts au plus tard début janvier). En outre, le SGT a considéré que la FAO est censée avoir déjà rempli son rôle en prenant en compte les produits spécifiques aux économies africaines (environ 400 produits agricoles ou alimentaires proposés dans un projet de dernière minute plus restreint que les projets précédents pour la CPC).

Egalement arrivé durant la réunion, un message d'Eurostat faisant suite à une réunion interne sur les services aux entreprises qui demandait (encore) quelques modifications dans la CPC (généralement des regroupements ou des déplacements) qui ont aussi été analysées.

## **2. CPC, considérations générales**

Différents rapporteurs devaient résumer les réponses au questionnaire et expliciter les demandes et remarques. Certains points spécifiques de ces présentations sont décrits ci-après.

### **2.1 Présentation d'Eurostat**

Eurostat a présenté les principes de la CPA rappelant le choix d'utiliser les briques élémentaires de la CPC pour construire la CPA et de lier, autant que possible, les postes CPA au système harmonisé (SH), sinon à la nomenclature combinée (NC).

La construction de la CPA ne pourra réellement être menée que quand la NACE sera finalisée. Au fur et à mesure de l'avancement du travail, des problèmes sont découverts lors de l'analyse des notes de la CPC. Cette analyse devrait être terminée rapidement et ne devrait déboucher que sur des demandes mineures (généralement de regroupements et des éclaircissements). La Task Force sur la CPA qui se tiendra fin novembre pourrait encore amener quelques questions ou demandes supplémentaires.

Dans quelques cas où l'articulation sur le SH serait vraiment mauvaise, le lien entre la CPC et la CPA pourrait se faire au niveau classe de la CPC (4 chiffres) plutôt qu'au niveau sous-classe. L'ONU est sensible à ce choix et souhaiterait que ces problèmes soient traités avant la prochaine réunion de la Commission de statistique. Eurostat assure que la plupart des problèmes majeurs auront été traités durant la présente réunion.

Le président (Paul Johannis, Canada) rappelle que la Commission n'aura à adopter que la structure des nomenclatures : une fois adoptée cette structure sera définitive. Les problèmes encore pendants au niveau des notes explicatives pourront par contre être clarifiés ultérieurement car ces notes pourront être révisées et complétées durant le premier semestre 2006.



## 2.2 *Articulation avec les autres nomenclatures*

### *EBOPS*

La correspondance entre la CPC et l'EBOPS (Extended balance of payment for services) posera quelques problèmes dus au SCN : certains points méthodologiques encore non tranchés dans le SCN peuvent impacter les listes de la Balance des paiements. Les Groupes de travail sur la balance des paiements devront prendre en compte ces points.

Sans rentrer dans le détail, certaines différences de structuration entre la CPC et l'EBOPS ont été évoquées ainsi que la correspondance entre les deux nomenclatures. En particulier

- la partie transports pose un problème important car la balance des paiements structure le domaine par mode de transport alors que la nouvelle CPC retient l'opposition passagers/fret,
- un écart conceptuel existe pour les « produits » déchargeables sur Internet, manquants dans la CPC (p.e. la billetterie en ligne), les jeux et les paris en ligne,
- la structure et le détail des services de télécommunication et de diffusion, de plus en plus proches dans la réalité, diffèrent.

Dès le début 2006, les changements dans la CPC seront pris en compte dans la balance des paiements et proposés au comité ad hoc pour approbation. Ensuite l'EBOPS nouvelle version sera développée. Un expert aura la charge d'établir la correspondance CPC – EBOPS.

L'ONU, appuyé par le FMI, veut maintenir le lien entre la CPC et l'EBOPS (quand les concepts de l'EBOPS sont des produits au sens de la CPC) et se demande quel est le bon niveau de concordance : 3 ou 4 chiffres ? Le FMI répond que ce n'est pas un problème car la concordance est parfois au niveau trois chiffres, parfois aux niveaux quatre ou cinq.

### *Tourisme*

Sur le tourisme, l'OMT souhaite pouvoir détailler les sous-classes de la CPC comme dans le manuel de la Balance des paiements. La Balance des paiements pourrait aussi demander plus de détail si besoin, s'ils apparaissent dans le manuel n° 6 (BPM6). Considérant que ces changements ne seront pas connus avant la finalisation de la CPC, ils ne pourront être pris en compte. Le FMI précise que le point majeur concernant les voyages a déjà été traité par le groupe ad hoc mais que, de toute façon, le concept de voyage n'est pas un produit.

En conclusion, le président note qu'il faut d'abord finaliser la CPC et que les « autres » s'aligneront en fonction de leurs besoins.

### *CTCI (classification type du commerce international)*

L'ONU a fait circuler un projet de révision pour commentaires à une date et suivant une procédure non précisée (la Division Nomenclatures n'a jamais reçu ou eu connaissance de ce projet). Le projet final devrait être présenté à la prochaine Commission de statistique de mars 2006.

En ce qui concerne les liens CPC – CTCI, l'unité « nomenclatures » de l'ONU a soulevé quelques problèmes que les responsables de la CTCI essaient de résoudre



en effectuant des changements (agrégations ou nouveaux postes). Subsistent quelques cas de mauvaise liaison à cause du lien CTCI – SH.

En cas d'adoption par la Commission de statistique, une version électronique devrait être prête pour l'été 2006.

L'Australie remet en cause l'existence de la CTCI . Cette nomenclature ne semble pas suivre une stricte procédure de révision et ne semble pas avoir besoin d'être validée par le Groupe d'experts : il y a donc un besoin de justification.

Le président souligne que la vraie raison de l'existence de la CTCI est un lien historique avec des statistiques antérieures à 1988. Ici, le besoin de continuité dépasse celui de pertinence.

L'ONU précise que quand le SH change, des postes CTCI sont regroupés et d'autres se vident : actuellement, 102 sont vides et 400 à 600 ont des contenus changés même s'ils sont considérés comme continués. La présente révision ne prend en compte que les changements du SH en 2007 sans modification de structure de la CTCI ce qui explique l'absence de réelle consultation. Ce sera plus une CTCI 3.1 qu'une CTCI 4. L'ONU précise encore que la CTCI est la source de la BEC (Broad economic categories) et largement utilisée par l'OCDE. La CTCI est plus utile pour les publications que le SH. Si l'OMD ne veut rien savoir de la CTCI, par contre l'OMC est plus intéressée. Certains continuent de collecter des données en CTCI mais la plupart des instituts statistiques collectent en SH puis convertissent en CTCI. La publication de la CTCI possède un exposé des motifs, des définitions conceptuelles, des notes explicatives, etc.

L'Australie insiste en soulignant que c'est un cas d'école de pertinence déclinante d'une nomenclature non révisée. Le Groupe d'experts voudrait avoir une meilleure justification pour laisser perdurer une telle existence et juger du problème. Les Etats-Unis voudraient être sûrs que les utilisateurs sont au courant des changements sous l'apparente continuité qui doit quand même rompre les longues séries temporelles. Il faudrait mesurer et analyser l'erreur potentielle ou, à tout le moins, mettre en lumière les différences entre changements réels et changements techniques.

### **3. CPC : analyse du questionnaire et modifications apportées<sup>1</sup>**

#### **3.1 Agriculture**

Un objectif principal de la révision est d'apporter plus de détail pour satisfaire les demandes de la FAO et des pays en développement, tout en respectant quelques règles :

- tous les produits d'une importance reconnue sont conservés, en particulier les produits tropicaux même s'ils ne sont pas importants au niveau mondial,
- le projet est trop détaillé, une diminution du nombre de produits agricoles est souhaitable,
- il faudrait chercher à minimiser le nombre de postes du SH éclatés – c'est notamment le point de vue européen – sans en faire un dogme (la dernière proposition de la FAO sert de guide en la matière).

L'ONU souligne qu'il y a déjà des problèmes avec le SH, dont le lait, les aliments pour animaux, les infusions et quelques produits alimentaires divers, certains postes

---

<sup>1</sup> Les remarques détaillées sont groupées par rubriques de la nouvelle CPC, repérées par leur identifiant.



combinant des produits agricoles et des produits des IAA, ce que la CPC ne saurait faire. Le président note qu'il y a deux types d'éclatement : les postes de la CPC qui éclatent un poste du SH et les correspondances m à n entre la CPC et le SH.

Eurostat demande s'il ne serait pas possible d'avoir deux niveaux de détail : l'un pour les recensements agricoles, tous les dix ans, un autre pour les données annuelles. La France a aussi rappelé que quelques soient nos desiderata, il fallait tenir compte d'approches opposées : le détail nécessaire dans une nomenclature d'enquête ou de recensement ne l'est pas forcément dans une nomenclature centrale, d'autre part l'exemple des pays africains de la zone Afristat avec leur nomenclature NOPEMA (une centaine de postes agricoles) montre que les pays en développement ne sont pas forcément en mesure de produire des données à un niveau très détaillé, même lors des recensements.

Cependant la FAO a clairement indiqué que si le détail lui apparaissait insuffisant, elle ne pourrait utiliser la CPC alors que beaucoup de pays n'ont pour seule référence que cette nomenclature : seuls les pays développés ont en effet la puissance pour développer des nomenclatures plus détaillées.

Le président essaye de trouver un compromis en proposant que les classes puissent être utilisées annuellement et le niveau à cinq chiffres dans les recensements de la FAO.

- 011

La différence entre la dernière proposition de la FAO et celle d'Eurostat concerne juste les semences (le reste étant globalement identique mis à part une céréale en plus chez la FAO). Les grains et les semences sont généralement les mêmes. Il y a dans la CITI une activité de « production » de semences signifiant une vraie transformation/préparation. Ne peut-on regrouper les semences de céréales comme output de cette activité ? Mais ceci serait plus dommageable pour la correspondance avec le SH car toutes les parties des postes du SH concernés relatives aux semences seraient regroupées ensemble. Il vaut mieux avoir les parties regroupées avec chaque type de céréale au niveau classes de CPC et identifiées au niveau sous-classes. Pour leurs besoins propres, les pays pourront toujours extraire les semences pour les regrouper autrement.

La dernière proposition de la FAO est adoptée incluant le millet comme céréale identifiée en plus.

- 012

Le problème ici est que les postes « Autres » de la CPC éclatent le poste « Autres » du SH (0709.90). En dehors de ce point, les autres postes respectent le lien avec le SH. Faut-il rompre la structure de la CPC en regroupant dans un poste « Autres » toutes les parties correspondant à un seul poste du SH ou conserver la structure CPC et négliger le poste « Autre » du SH vraiment hétérogène ? La décision est de garder la structure de la CPC.

Par ailleurs, le souhait de réduire le détail et maintenir autant que possible le lien avec le SH en supprimant certains légumes est exprimé.

- 0123



Un regroupement des haricots est opéré pour conserver le lien avec le SH. 01231 regroupé avec 01234, 01232 avec 01239.

**D'une façon générale on garde l'intégralité de la proposition de la FAO à quatre chiffres et on regroupe les postes à cinq chiffres en cas d'éclatement du SH sauf demande expresse de la FAO de conserver les postes proposés.**

- 013

La demande de l'Argentine de regrouper les melons et melons d'eau avec les fruits reste suspendue à une étude d'Eurostat... . A noter que la COICOP les considère comme des légumes.

- 0137

Est seulement pour les fruits à coque dans leur coque.

- 014

Même problème que pour les céréales à cause des semences. Même solution.

- 0145

Est restructuré pour répondre à la demande européenne :

0145 pour les olives,  
0146 pour les noix de coco,  
0149 pour les autres  
    01491 palm  
    01499 others n.e.c.

- 015

Restructuré en :

0151 potatoes  
0159 other...  
    01591 sweet potatoes  
    01592 cassava  
    01599 yams, etc.

- 016

Ce groupe ne comprend que le thé, les grains de café et de cacao non traités.

Restructuration :

0161 coffee,  
0162 tea  
0163 maté  
0164 cocoa beans  
0165 for the spice crops  
    01651 pepper (not crushed or ground)  
    ...  
    01655 cinnamon (not crushed or ground)  
    ...

- 017



Le mot shelled (écossé) est retiré car il y a ici aussi bien des produits en cosse ou écossés. Nouvel intitulé « dry leguminous vegetables »

Renumérotation : une seule classe 0170 et des sous-classes 01701, 01702, 01703, etc..

- 018

Pas de changement.

- 019

0191 Problème de vocabulaire en anglais : « forage » et « fodder ». Vérifier s'il y a bien accord, en plus de l'Europe, pour avoir de tels détails.

0192 – 0196 Pas de changement

0197 Le poste SH 2401.1 est en agriculture mais le contenu du 2401.2 (tabac partiellement ou totalement écoté) doit être placé dans l'industrie.

0199 ajouté comme dans la proposition européenne ( other crops nec.)

### **3.2 Animaux**

- 0211

Un seul poste pour tous les ruminants, petits et grands

0211 bovine animals

02111 cattle

02112 buffalo

02119 other bovines

0212 other ruminants

02121 camels and camelids

02122 sheep

02123 goats

02129 all other ruminants nec

La suite est renumérotée.

Pas de demande pour avoir un éclatement du bétail bovin (p.e. pour la viande / pour le lait).

- 0213 / 02130

Pas de problème

- 0214 et suivants

Légère restructuration :

0214 swine

0215 poultry

02151 chickens

02152 turkeys

02153 geese

02154 ducks



02159 other poultry, n.e.c. (en gardant la définition de la volaille du SH)  
0219 other live animals  
02191 rabbits and hares  
02199 all other live animals n.e.c.

Les notes doivent être précisées d'autant que le SH est éclaté plusieurs fois.

- 022 - 024

Légère restructuration :

022 – Raw milk

0221 bovine milk

02211 cow

02212 buffalo

02219 other bovine

0229 other raw milk

02291 sheep

02292 goats

02293 camel and camelid milk

02299 other raw milk

023 – Fresh eggs

02310 hens

02390 other fresh eggs from birds

024 – Reproductive materials

0241 semen

02411 bovine

02419 other

0249 other reproductive materials for animals

02490 other reproductive materials for animals (embryons, œufs à couvrir si cela existe)

- 029

0291-0295 Pas de problème même si une longue discussion tendait à reclasser les peaux et fourrures en 21 avec la viande.

Toutefois, nouvelle structure du 0295 (proposition européenne simplifiée) :

02951 bovine and equine

02952 sheep

02953 goats and kids

02954 raw fur skins

02959 raw skins of other animals nec

0296 Pas de problème

0297 Transféré en 3461 avec les engrais naturels végétaux et animaux (solution dans la CPC version 1.1)

- 031

Pas de problème

- 032

03211 Accepté

03219 Regroupe toutes les autres sous-classes proposées par la FAO

03220 Pas de changement



03230 Conservé  
03240-03250, 03260 de la proposition FAO tous regroupés en  
0324 wild edible products :  
03241 mushrooms and truffles  
03242 brazil nuts  
03243 chestnuts  
03249 other wild edible products  
03250 et 03260 anciens postes 03270 et 03280

### **3.3 Poissons, crustacés, mollusques**

041 OK pour la structure FAO, l'Europe n'utilisera probablement que le niveau classes.

042 OK comme cela.

049 On garde la structure FAO, dont un poste pour les éponges naturelles (HS 0509). L'intitulé devient « other aquatic plants and animals ».

### **3.4 Produits de l'information**

- 322

Suite à la demande européenne de reconsidérer la structure des livres, la discussion (longue et peu claire, en particulier sur les problèmes de frontières -text books/scholarly books, adult/children books-) débouche sur la solution suivante :

322 - Books in print  
32210 educational text books  
32220 general reference books  
32230 directories  
3229 other books  
32291 professional, technical and scholarly books  
32292 children's books  
32299 all other books

Dans la définition des livres pour enfants, suppression de la référence aux « jeunes adultes » qui peut poser un problème.

- 323-324

Eurostat présente la proposition européenne de regrouper 323 et 324 pour ne distinguer que les publications publiées plus ou moins de quatre fois par semaine (définition du SH).

Suite aux remarques européennes, une première proposition consistant à regrouper journaux et périodiques en un seul poste 323/3230/32300 (journaux et périodiques imprimés) est rejetée par l'ONU qui ne soutient pas cette solution et recommande une voie permettant de décliner journaux et périodiques au niveau sous-classes. La structure pourrait être :

323  
3231 general  
3232 specialized



De cette façon, le dernier niveau permettrait de distinguer journaux et périodiques. Cette structure ne cadrerait pas avec les distinctions du SH et les activités dans la NACE mais serait cohérente avec celles de la CITI.

Eurostat continuant de rejeter la proposition en particulier la distinction « général/spécialisé » et faute d'autres propositions, on revient donc à la proposition initiale : 323/3230/32300 (journaux et périodiques imprimés).

*(Note : le dogme du lien strict avec le SH (plus ou moins quatre parutions hebdomadaires) ne tient pas dans les faits : tout le monde à l'exception des douaniers sait faire la différence entre un journal et un périodique : pas les mêmes formats, pas le même papier, pas les mêmes finitions. En outre, les productions sont essentiellement nationales et passent très peu les frontières. En conséquence, une légère différence conceptuelle entre production – journaux/périodiques – et commerce international – + ou - quatre parutions hebdomadaires – n'aurait qu'un impact limité sur les statistiques tout en utilisant une différenciation conceptuelle reconnue).*

La question est soulevée de la place des publications sous différentes formes (papier, sur support électronique, on line, déchargeables) : doivent-elles être ensemble ou séparées ? Ce choix a des conséquences sur la structure. On regroupe toutes les formes de support physique ensemble : papier ou support électronique.

- 4759

Les mots « matrices and masters » sont supprimés.

- 476 et 477

Regroupement des deux groupes :

476 - Discs, tapes, and other physical media; recorded

4761 audio

47611 musical audio disks and tapes

47612 audio books on disks and tapes

47619 other non-musical audio disks and tapes

4762 video

4769 other (excluding software)

47819 est supprimé. Il n'y a rien dedans.

47829 sera utilisé comme poste solde du 478.

- 4782

47821 est éclaté entre

47821 « General business productivity and home use applications, packaged » et

47822 « Games on disc, tape or other physical media »

Sous le 47829 le mot « utilities » n'étant pas universellement compris est supprimé.

Une note est ajoutée avec des exemples : anti-virus, compression, maintenance de système, etc.

### **3.5 Construction**

- Section 5



La présence côte à côte des « constructions » et des « services de construction » nécessite une explication sur le rôle des deux divisions. Les Etats-Unis, Eurostat et la France proposeront une rédaction.

- *Time-share*

Présentation par l'OMT. La question de l'Europe sur le paiement initial considéré dans le SCN comme un investissement amène à dissocier l'achat de l'espace en timeshare pour une période donnée (copropriété) du prépaiement d'une période donnée à long terme (vacances prépayées).

Ceci amène aussi à créer en division 53 un poste supplémentaire dans les constructions pour les achats en time-share et à préciser que les hôtels sont des bâtiments « commerciaux » alors que les ventes en time-share sont dans des bâtiments résidentiels. Solution :

5311 residential

5312 timeshare (la note explicative précisera qu'il s'agit de bâtiments vendus en time-share)

5313 non residential buildings (y compris hôtels).

Le poste 72212 correspond avec le poste 53120 pour la gestion.

### **3.6 Hébergement, restauration**

- 63114

L'intitulé « Unit lodging... in timeshare properties » devient « Unit or room lodging... »

La demande de l'OMT de créer un produit spécifique pour l'utilisation de propriétés en time-share par les propriétaires est rejetée : le classement se fera avec les autres loyers imputés de la comptabilité nationale et les loyers réels en 72111.

- 631

Suite à la demande européenne de simplifier les distinctions entre types de services fournis dans le domaine de l'hôtellerie, et suite au changement d'intitulé du 63114, le groupe est restructuré comme suit :

63111 unit or room lodging for visitors with daily housekeeping (except timeshare)

63112 unit or room lodging for visitors without daily housekeeping (except timeshares)

63113 unit or room lodging for visitors in timeshare properties.

63114 ancien 63115

- 63120

L'intitulé est aligné sur celui de la CITI (suite à la demande européenne) : « camp sites for visitors » et les notes explicatives réécrites pour inverser l'ordre des sites.

- 633

Il y a un clair recouvrement entre 63330 et 6335. Une restructuration est opérée :



633 – Food serving services  
6331 full service  
6332 limited services  
6333 event catering and other food services  
63331 event catering  
63332 contract for transportation  
63339 other contract food services (avec une note incluant les cantines et cafeterias)

- 63320

Une proposition de créer un service de “plats à emporter” hors du 63320 est rejetée. La note est modifiée pour dire qu’il s’agit de services limités et non dans des lieux où le service est limité : absence de sièges, incluant plats à emporter et plats livrés (donc pas un service lié à l’unité mais au type de service quel que soit le lieu).

- 634

L’intitulé devient « beverage serving services » (sans limitation « à boire sur place » ou si les boissons sont alcoolisées ou non).

### **3.7 Transports**

La question du questionnaire portait sur la structure et le détail. 44 réponses dont 16 sans commentaire, 5 ne sont pas d’accord pour diverses raisons et 23 acceptent la proposition. L’OMT note que la balance des paiements a comme critère majeur les modes de transport et utilise la partition passagers/fret dans une structure alternative. Considérant que les spécialistes de la balance des paiements n’ont pas répondu au questionnaire, ils peuvent être considérés comme ayant répondu non et ajoutés aux 5 réponses négatives. L’OCDE voudrait conserver le mode comme critère majeur dans une structure alternative.

#### **La structure proposée est maintenue compte tenu de l’acceptation majoritaire.**

Les Etats-Unis notent qu’il existe couramment le mixage des modes et qu’il faut en tenir compte. Le président rappelle que le clivage n’est pas basé sur le kilométrage mais sur « des systèmes de transport » (urbain et suburbain par opposition à interurbain) et qu’il faudra vérifier si chacun comprend le concept. De fait, le mode n’est pas toujours le second critère retenu dans la CPC.

Eurostat propose de regrouper tous les transports par bus et autocar et de ne pas distinguer les charters de la location avec opérateur (chauffeur ou pilote).

Les Etats-Unis veulent garder la location de bus et autocars en 66. La discussion qui s’ensuit éclaire la frontière entre inputs des transports et services de transport. Ceci n’évacue pas la nécessité de clarifier le contenu du poste 66011 afin de clairement noter qu’il s’agit d’inputs. La France rappelle que celui qui transporte peut posséder comme louer un véhicule avec son chauffeur. L’output est un service de transport. L’action de louer avec chauffeur à un intermédiaire reste une location avec opérateur.

Conclusions : on garde tous les détails mais on change le mot de « charter » par « non réguliers » en 64118 et 64223 et on garde 66011 tout en notant en 66 que ce sont des inputs pour la production de transports.



- 6411

Par ailleurs la classe 6411 est réordonnée. La nouvelle structure est 64111, 64112, 64117 suivi par le reste de la classe renuméroté.

- 64119

Le titre est changé en « autres services de transports terrestres de passagers ».

- 6424

Le Chili et l'Inde veulent un partage domestique/international dans le transport aérien. L'OMT note qu'il peut y avoir des problèmes quand le critère de distance est utilisé. En définitive, 64241 et 64242 sont éclatés entre domestique et international.

Donc quatre produits :

64241 domestic scheduled

64242 international scheduled

64243 domestic non-scheduled

64244 international non-scheduled

- 643 ?

Le Canada demande que les croisières et les « sightseeing » soient déplacés vers les services récréatifs. Une contre-proposition vise à créer un produit de « sightseeing » pour chaque mode dans la section transports. Ces postes pourraient être affectés à un nouveau groupe 643 « Sightseeing and scenic transport ».

Décision : on garde la structure actuelle mais on déplace le poste 64243 « Non-scheduled air transport services of passengers for sightseeing » vers un nouveau poste 6413/64130 avec les services de transports locaux de passagers. Une note précisant le sens de « non-scheduled » sera ajoutée.

Les services de wagons-lits restent où ils sont : avec les services hôteliers malgré une demande de « rapatriement » en transport (dans beaucoup de pays soit les voitures sont louées par le transporteur donc ce service spécifique est indépendant du transport et identifiable, soit le prix des lits est indépendant du prix du voyage).

L'Iran ayant demandé de préciser où sont situés les transports par van, la question est évacuée au titre qu'il s'agit d'un type d'équipement mais pas de service. La précision sera apportée dans les notes que la taille des équipements n'est pas prise en compte.

- 651

Le transport du courrier et des paquets en vrac pour le compte des postes et autres services de courrier est dans toutes les classes de transport de fret par mode, au sein de sous-classes spécifiques : 65116, 65124, 65219, 65311.

La sous-classe 65140 est déplacée en 68130 (nouvelle classe) et la division 68 réintitulée « postal, courier and local delivery services ». Ceci nécessite une claire frontière avec les transports locaux de fret (65119). La ligne concernant les taxis-marchandise est supprimée.

- 65119



Eclatement du poste 65119 « Autres services de transport routier de fret » en :  
65117 de vrac sec,  
65118 d'animaux,  
65119 d'autre fret.

- 673

Le groupe 673 "Navigational aid services" est supprimé mais les notes seront précisées là où nécessaire concernant ces services (ne faisant généralement l'objet d'aucune transaction) ; dans les services portuaires et les voies navigables, les mots phares et balises seront ajoutés. Si un pays a besoin de tels produits, il pourra toujours créer les sous-classes nécessaires.

- 6754

Une classe et la sous-classe correspondante sont créées en 6754/67540 "Towing services for cars" et placés ici, même si ce n'est pas un service de soutien aux transports. Les notes préciseront que les véhicules lourds sont aussi concernés.

- 6769

67691 et 67692 « Towing and pushing services » sont déplacés en 65219 et 65229 (pour services côtiers ou océaniques et voies d'eau intérieures). "towing/pushing of barges" sera ajouté dans les notes explicatives de ces deux postes. Le remorquage de bateaux sous avarie reste en 67631.

- 67990

La note est enrichie d'une nouvelle ligne pour la liquéfaction et la regazéification des gaz.

### **3.8 Services financiers**

Divers problèmes ont été soulevés par la division Comptabilité nationale de l'ONU qui relève quelques incohérences avec le projet de CPC. Les nouvelles définitions du SCN comprennent des « choses » qui doivent être ajoutées dans la CPC, du moins en termes de vocabulaire.

De longues discussions ont vu analyser les points suivants : transformation des liquidités, gestion des risques et si les produits correspondants sont des services à des tiers ou réalisés « à façon ». La discussion a conduit à se demander où classer les activités d'investissement pour compte propre, ces dernières entraînant de fait des services de gestion de portefeuille pour compte propre. Il est apparu des problèmes concernant la création de fonds mutuels, de produits dérivés et de « hedge funds » et un traitement plus clair de la « sécurisation » est nécessaire. Quant à l'investissement pour compte propre, ce n'est pas un produit mais la valeur imputée des services de gestion du portefeuille en est un.

La discussion s'est poursuivie sur les banques de dépôt. L'argument développé est qu'une banque de dépôt a des activités de production dans la gestion de ses fonds plutôt qu'en assurant des services de dépôt et de prêts. C'est essentiellement de l'investissement pour compte propre faisant partie du travail de banque et ceci pose clairement un problème conceptuel « d'output » : ce « service de gestion » est-il un output auto consommé ou s'agit-il de la fourniture d'un service de dépôts et de prêts



produit et consommé ? La discussion a erré sur différentes hypothèses d'imputation de différentes choses qui ne sont pas réellement ouvertes sur le marché.

En conclusion, il y a un vrai besoin d'éclater le 71531 (Portfolio management services except pension funds) remonté au niveau classe. De plus, plus de précisions sont nécessaires dans le 71551 (Financial consultancy services) concernant les conseils et assistance en matière de « sécurisation » des flux. Les spécialistes du SCN demandent à ce qu'il y ait aussi plus d'exemples sur « monitoring, convenance, etc. ».

- 7111

Les services de banque centrale doivent être limités à ceux spécifiques aux banques centrales, une partie de ceux-ci étant aussi réalisés par les autres banques. En conséquence, tous les produits sous le 7111 sont regroupés en 71110 et limités aux services spécifiques aux banques centrales.

- 7112

La définition générale notée au niveau du groupe est reportée dans les sous-classes en notant juste les types de clients à la suite.

- 71311

Le mot « annuités » est ajouté dans l'inclusion.

- 7133

Changement d'intitulé en « Other non life insurance (except reinsurance) ».

- 71559

Suppression de l'inclusion « currency service of other than central banks ».

### **3.9 Services immobiliers**

- 7212

Les intitulés de cette classe et des sous-classes incluses qui commencent par « trade » ne correspondent pas aux contenus attendus. En français on y classe les « marchands de biens » locution intraduisible en anglais. Les Etats-Unis demandent à changer de vocabulaire. L'ONU rappelle que ce vocabulaire était déjà employé dans les nomenclatures actuelles... Finalement, aucun changement n'est apporté.

- 72212

« Convention centers » est ajouté dans la liste de la note explicative.

### **3.10 Services professionnels**

- 821



Les Etats-Unis se demandent si les frontières entre 8211 8212 et 8219 sont bien claires : s'agit-il d'une distinction par type de cour ou par domaines légaux ? Le dernier critère semble plus approprié. D'où la restructuration :

821 – Legal services

8211 advice and representation for criminal law

8212 advice and representation for other law

8213 documentation and certification (les notes « advice and representation » sont retirées)

8219 other legal services

82191 arbitration or conciliation services

82199 other legal services n.e.c.

- 8221

82212 est supprimé et 82211 devient 82210 Audit services

- 82223

Intitulé changé par suppression du mot « Other » ; Les notes sont inchangées.

- 831

Devient « Management consulting and management services; IT services »

- 8311

Devient « Management consulting and management services »

- 83115

Le mot logistique est supprimé et une exclusion « supply chain consulting, see 83116 » est ajoutée.

- 83119

Devient 83116 et 83117 « Business process management services ».

« process management » est l'externalisation de l'ensemble de la fonction de gestion.

- 83139

Other technical and scientific services n.e.c. nécessite des exclusions concernant l'architecture, les services informatiques, l'engineering et les services couverts par le 835. Cette classe est déplacée en 83930. En dehors de la renumérotation des classes suivantes, le reste est inchangé.

- 8321

La demande d'Eurostat de supprimer la classe est rejetée car il s'agit de services très particuliers.

- 8323



Restructuration par placement du 83235 en tête, soit un nouveau 83231 « Landscape architectural advisory services » et regroupement des autres postes 83231, 83232, 83233 et 83234.

- 833

Le groupe est simplifié (25 sous-classes au départ)

8331 advisory services  
8332 for building projects  
8333 manufacturing and industrial projects  
8334 transportation projects  
8335 power projects  
8336 telecommunications and broadcasting projects  
8337 waste projects (hazardous and non hazardous)  
8338 water, sewerage, and drainage projects  
8339 other projects

Les sous-classes sont dorénavant identiques aux classes.

La demande du Canada de créer un poste « engineering drafting » en 833 (actuellement en 83990) est rejetée : pas de classe supplémentaire sans bonne raison.

- 834 et 835

Les deux groupes sont inversés (vétérinaires après les services scientifiques et autres services techniques).

- 8351, 8352 et 8353 et 8354

Regroupement de ces quatre classes en deux :

8351 (sans changement)  
83511 geological and geophysical consulting  
83512 geophysical services  
83513 geological and prospecting services  
8352 surveying and map making  
83521 surveying services  
83522 map making services

Nouvelles notes explicatives pour expliquer les limites entre géophysique/géologique/prospection et renumérotation des classes suivantes.

- 8356

Une demande du Mexique de remonter au niveau groupe tous les services de test est rejetée.

- 83611

Demande de la France de retirer le service combiné de publicité 83611.

Le titre est changé en « Planning, creating, and placement services of advertisement » qui est la plus grande partie des services du 8361 auquel on ajoute « and related services ». Dans les notes du 83611, les mots « the full range of » sont supprimés.



- 83813

Changement d'intitulé en « Event photography and videography services ». De la même façon changement de l'intitulé du 8381 en « Photographic and event videography services »

Ajout d'une exclusion en 83813 pour « television and other program production, cf. 96121 » et suppression de l'exclusion relative aux agences de presse.

- 83912 *nouveau*

Nouvelle sous-classe pour « industrial design services » et renumérotation du 83912 en 83919 avec un nouvel intitulé « industrial design » et une exclusion pour « engineering design of products ». (utiliser la définition de la NAICS US 541420).

### **3.11 Services informatiques**

- 831

Le 8319 n'est pas déplacé même s'il se trouve après les services informatiques car il s'agit du solde du groupe 831.

- 83169

L'intitulé est changé en "Other hosting and IT infrastructure provisioning services".

La demande de déplacer l'ensemble 8314-8317 vers le 84 est rejetée (ceci n'aurait pour conséquence que d'améliorer le lien avec l'activité d'origine ce qui n'est pas le but de la CPC).

- 8314 et 8315

Les concepts sont bons mais les notes explicatives doivent être précisées pour assurer une claire frontière.

- 84332

Ne recouvre que « streaming video services and the associated IT service ». La conversion en paquets et les autres services informatiques divers sont bien en 83169.

### **3.12 Traitement des originaux**

La discussion s'est focalisée sur l'alignement des terminologies employées. Par exemple, la propriété intellectuelle issue des activités de recherche peut être brevetée ou simplement protégée comme secret industriel ou autre. Les intitulés et notes explicatives doivent décrire ces différentes situations.

Il n'existe pas d'originaux en matière de franchise mais que faire concernant les originaux du « design » ?

Conclusion : il faut ajouter des originaux partout où cela s'avère nécessaire. Ce choix soulève le problème des actifs non produits (location ou revenu de la propriété). Dans le présent projet on trouve la location de terres et terrains ou encore



les revenus de différents « droits » qui ne sont pas réellement des produits au sens de résultat d'une production. Il faut décider si ce sont des exceptions ou s'ils ont été inclus par erreur.

### **3.13 Telecommunications, diffusion radio-TV et autres services d'information**

A la demande française d'identification des opérateurs du câble et du satellite, il est précisé que leurs services de transmission sont inclus dans le groupe 841.

- **8415 et 84613**

« Broadcasting on a contract or fee basis » existe au moins en France (TDF) : la France préférerait un classement en télécommunications de ce type d'activités techniques. Il s'agit seulement de « la diffusion pour compte de tiers », spécifique à la France, que la plupart des chaînes de par le monde assurent par elles-mêmes. Les autres membres du SGT considèrent que c'est plus l'action ultime des chaînes TV qu'une opération de télécommunications.

En outre la France repose le problème de la signification des deux classes 6021 et 6022 de la CITI (cf. plus loin, analyse de la CITI).

La frontière entre les deux postes 8415 et 84613 est posée car le contenu du 8415 (data. Quels types de données ?) n'est pas clair.

8415 : ce poste qui correspond à la transmission de données « par paquets » existe encore même si cette voie est sur le déclin.

84613 : le poste est viable tel que défini à la marge près de la terminologie (broadcasting) qui peut être améliorée. Il semble raisonnable d'utiliser dans les notes la formule « Transmission par voie hertzienne utilisant les fréquences radio ».

- **8422**

La distinction « narrowband / broadband » distingue généralement la connexion minimum des connexions sur demande. Les limites de 64kb, etc. sont supprimées.

- **843**

L'intitulé passe de « information provision » à « content provision ».

- **8439 et 84399**

L'intitulé du 8439 devient « On-line content and interactive game provision services »

Les inclusions « education content » et « online gambling » sont retirées du 8439 et du 84399 .

- **84342**

Compte tenu des changements opérés dans le domaine des progiciels, il est nécessaire d'en faire de même pour les progiciels déchargés : les notes explicatives doivent au minimum indiquer les jeux et être alignées sur les précédentes pour que les contenus soient les mêmes.

- **84393**



Une note explicative sera ajoutée pour définir les « web search portals ». D'une façon générale, tous les postes de services doivent avoir une note explicative.

- 845

Une longue discussion a porté sur la demande de déplacement des services des bibliothèques et archives vers la culture, étant donné le déplacement des activités correspondantes dans la CITI acté lors de la dernière réunion du GE. Le SGT considère qu'il n'est pas dans son mandat de changer la structure de la CPC en vue de mieux coller avec celle de la CITI. Ceci aurait en outre des conséquences sur le ou les postes relatifs aux produits de l'information.

- 8461

Longue discussion pour décrire les originaux que sont les « émissions de TV diffusées » (les chaînes sont propriétaires des programmes diffusés et responsables de leurs émissions y compris des produits achetés qu'elles diffusent) du 8461 et du 8462 (le 84613 étant transféré).

8461 réalise une grille de programmes et transmet par voie hertzienne (ou fait transmettre par voie hertzienne),

8462 réalise une grille de programmes et est transmis par des tiers,

8463 distribue pour le compte de tiers du 8461 ou du 8462.

- 84613

Le poste est transféré sous le 8463 dont le titre devient « broadcasting services and multi-channel program distribution services ». Le 84613 devient 84631 et les autres postes du 8463 deviennent 84632-84634.

### **3.14 Agences de voyage et services touristiques**

Les services des agences de voyage sont avec les services de transport dans la balance des paiements. Le groupe de travail sur la balance des paiements est vivement encouragé à suivre la structure de la CPC.

Les notes des services de réservation préciseront que ces services peuvent être fournis en personne, par téléphone ou par Internet.

Une note précisera ce que recouvrent les « services d'échanges de time share ».

L'Australie demande à réordonner les postes du 8551 pour que tous les services de réservation de transports soient ensemble ce qui n'est pas le cas actuellement. Les postes sont réordonnés comme suit :

855 – Travel arrangement, tour operator and related services

8551 transportation arrangement and reservation services

85511 airlines

85512 railways

85513 buses and coaches

85514 motor vehicles

85519 other transportation arrangement and reservation services

8552 other travel reservation services

85521 of lodging (y compris les services d'échanges de logements entre particuliers)



85522 of time share  
85523 of cruises  
85524 of package tours

8553 reservation services for event tickets and other entertainment and recreational services  
85530 idem

L'OMT a proposé de déplacer le 85541 (Convention assistance services) du projet dans les autres services de soutien auprès des services d'organisation de foires et salons 8596. Cette modification entraîne une restructuration de la classe 8554 :

8554 Tourism promotion and visitor information services.  
85541 tourism promotion services  
85542 visitor information services

La note du 85541 devient « Promotion of tourism in countries regions or communities » et celle du 85542 « Provision of information to visitors or potential visitors to particular localities and surrounding areas ».

Les postes suivants sont renumérotés pour tenir compte de cette nouvelle structure.

L'OMT a totalement refusé de déplacer les guides touristiques vers les autres services de soutien.

### **3.15 Santé**

- 931

A la demande de l'Europe, le 9311 Services hospitaliers est éclaté en :  
93111 surgical services  
93112 obstetrics, gynecology services  
93113 psychiatric services  
93119 other inpatient services

Le classement des services d'hospitalisation à domicile a été précisé : dans les notes du 93121 et du 93122 sera ajouté à la liste des lieux "at home" (remarque : clinic dans ce contexte doit être traduit par dispensaire et non par clinique). Seront aussi ajoutés "other means such as phone, Internet.

En revanche, les références aux hôpitaux militaires et de prison seront supprimés dans le 9311 et remplacées par "services provided to hospital patients in hospitals such as" (suivi d'une liste des types de lieux hospitaliers).

- 9319

Le groupe est éclaté en :  
93191 deliveries and related services  
93192 nursing services  
93193 physical therapy services  
93194 ambulance services  
93195 medical laboratories services  
93196 diagnostic imaging services (avec les mêmes notes)  
93197 blood, semen, embryo, tissue and organ bank services (l'intitulé sera plus court)  
93198 family planning and sterilization services



93199 other human health services n.e.c.

- 93121

“General medical services from doctors of...” remplacera “physical/mental diseases of a general nature”.

Hong Kong voulait un poste pour la prévention de la santé publique. Cette demande est rejetée car elle mélangerait des actions administratives et des actions de type médical exercées par différents types d'unités. Ce n'est pas un produit en soi.

Subsiste le problème des médecines alternatives qui ne peuvent être qu'en 93199. Pour assurer qu'elles soient bien identifiées, elles seront listées : acupuncture, chiropractie, aromathérapie et toutes autres médecines parallèles.

- 932 - 934

Les demandes françaises de distinction par type de « clientèle » sont acceptées :

93220 est éclaté en :

93221 for elderly

93222 for children and youth with disabilities

93223 disabled adults

9330 éclaté entre adultes et enfants (ou jeunes)

9349 est éclaté en :

93491 elderly

93492 disabled children

93493 disabled adults

### **3.16 Déchets et environnement**

Parmi les 43 réponses, plutôt d'accord avec la proposition malgré de nombreuses remarques, seuls deux pays trouvent le détail proposé trop grand.

Les discussions ont porté sur

- la place des déchets en tant que biens (les boues de décantation sont déjà classées avec les biens),
- les limites du concept de transformation. Pour l'Argentine, le traitement de déchets devrait se trouver dans l'industrie (problème de droit en Argentine où la définition de « manufacturing » conduirait à classer ces activités dans l'industrie ce que le groupe rejette). L'ONU pense que les définitions et exemples seront mieux positionnés dans le « guide de l'utilisateur » que dans l'introduction méthodologique,
- l'ordre des critères dangereux/non dangereux, collecte/traitement et résidentiel/non résidentiel,
- le choix et l'homogénéité des mots employés (waste et refuse).

La solution globale retenue est la suivante :

94 – Waste collection, treatment and disposal, and other environmental protection services



- 941– Sewerage, sewage treatment and septic tank services
  - 9411 sewerage and sewage treatment services
    - 94110 sewerage and sewage treatment services
  - 9412 tank emptying and cleaning services
    - 94120 tank emptying and cleaning services
- 942 – Collection
  - 9421 hazardous
    - 94211 hazardous medical
    - 94212 hazardous other business
    - 94213 hazardous households
  - 9422 non hazardous recyclable
    - 94221 non hazardous recyclable non residential
    - 94222 non hazardous recyclable residential
  - 9423 general waste (ordures ménagères, des petites entreprises – restaurants, commerces, etc. -- , gravats)
    - 94231 non residential
    - 94232 residential
- 943 – Preparation, treatment and disposal
  - 9431 preparation
    - 94311 hazardous
    - 94312 recyclable (c'est ici que se trouve le démantèlement des épaves et autres biens usagés)
    - 94313 general waste
  - 9432 treatment and disposal
    - 94321 hazardous treatment and disposal
    - 94322 sanitary landfills
    - 94324 other landfills
    - 94323 incineration
    - 94329 other disposal

Les autres services de gestion des déchets sont reclassés en « remediation services ».

La frontière entre les différents types de décharges sera précisée dans les notes.

Le contenu du 94900 « Other environmental protection services n.e.c ». reste peu clair faute de notes explicatives. L'ONU va tenter d'y remédier.

#### **4. Autres**

La demande du Brésil de respecter la structure générale de la CITI pour structurer la CPC est refusée par le SGT qui considère que la CPC n'a pas de raison d'être organisée en fonction des activités d'origine.

Le Chili demande à éventuellement aller jusqu'à 6 positions (sous-sous-classes). Le SGT refuse et ne veut faire aucune exception pour plus de détails.

Le Mexique recommande que les notes explicatives de la CPC ne soient pas issues ou copiées d'autres nomenclatures. Accord général.



La Banque centrale européenne demande à restreindre la section services financiers aux purs services financiers. Le SGT rejette cette requête car la section doit recouvrir l'ensemble des services financiers, y compris « related services ».

Hong Kong suggère de créer une section pour « Merchanting services ». La demande est refusée, ces services étant des services de commerce de gros.

Le Mexique demande que le SH et la CPC aient des relations plus fortes afin de réviser les deux nomenclatures en même temps. Impossible car l'OMD suit ses propres règles et méthodes que l'ONU ne saurait contraindre.

- 83930

Poste créé pour « originals of compilation of facts ».

- 83940

Poste créé pour « design originals » qui vient juste après « design services » ; la suite est renumérotée.

- 83990

Une ligne est ajoutée pour « compilation services of facts (other than mailing lists) »  
Une compilation quelconque est protégeable dans sa présentation ou son organisation, pas dans son contenu.

Les originaux des listes d'adresses sont inclus avec les listes d'adresses.

- 84312 et 84313

Regroupés pour tenir compte de la non distinction des journaux et périodiques sur papier.

- 84399

Amélioration des notes pour inclure les « résultats statistiques ».

- 85952

L'exclusion relative au 84300 – qui n'existe pas – est supprimée.

- 86110

La note explicative est enrichie par « post harvest crop activities ».

- 97990

La note précisera aussi « piercing ».

Bien d'autres questions, remarques et propositions pour la CPC n'ont pu être traitées, faute de temps.



## 5. CITI

Près de la moitié des propositions ou contre-propositions françaises avaient déjà été acceptées par l'ONU.

- 1709 / 1811

« Manufacture of educational and commercial stationery (registers, accounting books, binders, albums) » est partiellement transféré du 1811 au 1709. Les produits simplement « lignés » “looseleaf fillers” sont plus des produits de l'industrie du papier que de l'imprimerie. En revanche les produits qui sont publiés (sous copyright) restent en imprimerie.

- 241 / 243

L'exclusion du poste 2410 en 243 est supprimée.

La ligne concernant les activités multiples en 2410 supprimée aussi.

Une exclusion concernant la fonderie est ajoutée en 2410.

Le 2410 concerne les produits de base en fer ou en acier.

- 2790

La ligne d'inclusion « electronic equipment for internal combustion engines » est supprimée.

- 2640 / 2570

La proposition de reclasser les appareils photo digitaux avec les caméras vidéo, en raison du SH et de la similitude technique, a fait l'objet d'une longue discussion. Pour Eurostat, les appareils digitaux sont d'abord des appareils d'optique. D'autres – la France a défendu ce point – ont proposé la solution de regrouper appareils photo optiques, appareil numériques et caméras vidéo ensemble. Les avis étant très partagés, aucune convergence n'a été possible. On laisse le projet en l'état, ce qui est peu satisfaisant.

- 2650

« Manufacture of industrial process control equipment » est supprimé et transféré en 3320 où une note « Installation of industrial process control equipment » sera ajoutée. Ce n'est donc plus une classe dans la CITI. Si la classe NACE actuelle 33.30 est conservée, elle deviendra une classe « d'installation », toujours identifiée en 33...

De la même façon sera ajoutée en CITI 7110 dans la note d'inclusion « ...machinery, industrial process control equipment and industrial plant design »

- 3821

La fabrication de compost reste ici.

- 465 *proposé*

La proposition française de création d'un groupe pour le commerce de gros des TIC est refusée. Une structure alternative concernant les TIC sera jointe à la CITI.



La référence aux TIC dans le commerce de détail est aussi retirée.

- 4652

Comprendra « wholesale of radio and TV equipment ». Mais les supports électroniques non enregistrés restent en 4652 (opposition d'Eurostat, entre autres). Quant aux supports enregistrés ils restent en 4649 avec les autres biens ménagers et individuels.

- 474

Est juste une liste de parties de matériels informatiques et d'équipement audio-vidéo.

- 552 / 5520

L'intitulé est changé en « Camping grounds including caravan and trailer sites ».

- 6021 / 6022

Malgré les critiques et propositions d'amélioration françaises, le SGT a considéré qu'il n'était pas nécessaire d'apporter des modifications pour éclaircir la frontière entre les deux classes même si l'Australie a convenu que « Broadcasting » n'est pas forcément un terme clairement compris.

*(Note : un puriste suivisme du contenu exact des classes de la CITI 6021 et 6022 devrait conduire à vider le 6021 en France. Il vaudrait mieux interpréter le contenu du poste 6021 comme « les activités des chaînes qui sont diffusées par voie hertzienne, directement ou par l'intermédiaire d'un transmetteur. Ainsi toutes les chaînes hertziennes ou de la TNT pourront y être classées (sinon elles sont toutes avec les chaînes du câble ou du satellite en 6022).*

- 649

Le spécialiste du SCN souligne que ce poste devrait être renommé « other financial services » plutôt que « other financial intermediation », Intermédiation ne doit être utilisé que pour l'intermédiation de dépôt (les cas où la source des fonds est le dépôt). Suite à des remarques négatives de l'Australie et des Etats-Unis, le spécialiste du SCN admet que le concept est un peu plus large.

En fin de compte, il est possible qu'une classe de la CITI manque mais les nouveaux produits doivent être considérés dans la CPC.

- 7110

Les métreurs sont bien classés avec les autres services techniques et professionnels et non avec les géomètres.

Les points restants n'ayant pu être traités faute de temps, la discussion sera complétée par échanges électroniques durant les semaines à venir. C'est notamment le cas pour les plats préparés tant dans la CITI que la CPC. A ce sujet, la France a pu présenter rapidement les deux problèmes principaux :

- la nécessité d'avoir des postes pour les plats préparés dans la CPC en correspondance avec le poste CITI 1075 ;



- l'intégration au sein de la classe des plats préparés des pâtes cuites, éventuellement fourrées.

Le SGT s'est prononcé favorablement sur ces propositions.

## **6. Planning de travail**

### **6.1 A court terme**

Un mois de plus sera nécessaire pour achever le travail de révision. Les « dates butoirs » des prochaines semaines sont les suivantes :

- **4 novembre** : liste CPC révisée par l'ONU envoyée au SGT,
- **11 novembre** : remarques sur le projet révisé (le plus rapidement possible),
- **17-18 novembre** : réunion à Rome (FAO) sur la partie agricole et les IAA pour finaliser la CPC,
- **21 novembre** : date limite pour les remarques sur la CITI,
- **27 novembre** : dernières remarques sur la CPC,
- **début décembre** : envoi des projets CITI et CPC (structures seules) au GE,
- **fin décembre** : date limite de réponse du GE,
- **début janvier** : transmission à la Commission de statistique.

### **6.2 Echéances ultérieures**

Introduction méthodologique de la CITI : version finale vers juin 2006

Guide de l'utilisateur pour la mise en œuvre de la CITI : fin 2006

Publications papier : courant 2007 (mais sur le site de l'ONU dès la mi-2006)

Réunions :

- SGT mai/juin 2006 : finalisation de l'introduction,
- GE tout début 2007 (éventuellement joint à un SGT) :
  - o finalisation du guide d'utilisation
  - o nouvelles orientations et futures tâches

